



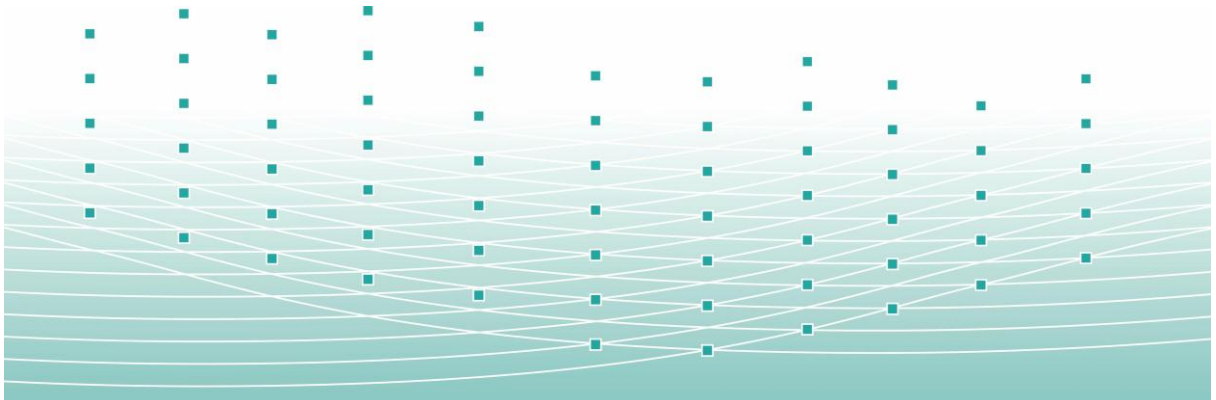
Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC  
**Office fédéral de la communication OFCOM**

---

# Rapport annuel 2014

---



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Editorial</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Direction opérationnelle société de l'information (GIG)</b> .....	<b>5</b>
2.1	Développement de la stratégie.....	5
2.2	Contrôle et statistique.....	5
2.3	Cycle de conférences TIC durables .....	6
2.4	L'essentiel en bref .....	6
2.4.1	Protection contre les cyberrisques: développement des compétences .....	6
2.4.2	Stratégie visant à encourager l'utilisation des données mises en accès libre par les autorités 6	
2.4.3	Paquet de mesures pour un accès sans entraves aux sites internet de la Confédération 7	
2.4.4	Implication dans divers groupes de travail, comités de pilotage et organisations internationales.....	7
<b>3</b>	<b>Médias</b> .....	<b>7</b>
3.1	Révision partielle de la loi sur la radio et la télévision.....	7
3.2	Rapport sur l'aide aux médias.....	8
3.3	Examen de la rentabilité de la SSR .....	8
3.4	L'essentiel en bref .....	9
3.4.1	Numérisation de la radio: La branche pose les jalons en vue de l'abandon des OUC .....	9
3.4.2	Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision.....	9
3.4.3	Fondation pour les études sur la radio et la télévision: Mediapulse.....	9
3.4.4	Prolongation du contrat de Billag.....	9
3.4.5	Statistiques sur la redevance de réception .....	10
<b>4</b>	<b>Poste</b> .....	<b>10</b>
4.1	Service universel en matière de services de paiement.....	10
4.2	Evaluation du marché.....	10
<b>5</b>	<b>Télécommunications</b> .....	<b>11</b>
5.1	Rapport 2014 sur l'évolution du marché suisse des télécommunications .....	11
5.2	Nouveau domaine internet ".swiss" .....	11
5.3	Gestion du domaine ".ch", augmentation de la vitesse internet et protection des consommateurs .....	12
5.4	L'essentiel en bref .....	13
5.4.1	Nouveau calcul des prix pour l'accès réglementé au réseau .....	13
5.4.2	Neutralité des réseaux.....	13
5.4.3	Surveillance .....	13
5.4.4	Accès au marché.....	14
5.4.5	Optimisation des fréquences de téléphonie mobile utilisées (réorganisation) .....	14
5.4.6	Surfer en déplacement .....	15
<b>6</b>	<b>Installations et gestion internationale des fréquences</b> .....	<b>16</b>
6.1	Campagnes de surveillance de marché.....	16
6.2	Compatibilité électromagnétique (CEM) .....	17
6.3	L'essentiel en bref .....	17
6.3.1	Observation du marché .....	17
6.3.2	Norme pour radars.....	17

6.3.3	Notifications .....	17
6.3.4	Conférence mondiale des radiocommunications 2015 (CMR-2015) .....	18
6.3.5	Electronic communication committee .....	18
6.3.6	Plan national d'attribution des fréquences 2015 .....	18
6.3.7	Téléphonie mobile dans la bande des 700 MHz: changements pour les microphones sans fil et pour la télévision numérique .....	18
6.3.8	Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention .....	19
6.3.9	Mesures de prévention .....	20
6.3.10	Contrôles des titulaires de concessions de radiocommunication.....	21
6.3.11	Autres contrôles concernant l'utilisation des fréquences .....	21
6.3.12	Mesures de prévention (p. ex. information) .....	21
<b>7</b>	<b>Gestion nationale des fréquences et concessions .....</b>	<b>21</b>
7.1	Concessions de radiocommunication .....	21
7.2	Suivi d'événements .....	22
7.3	L'essentiel en bref .....	23
7.3.2	Radiodiffusion .....	23
7.3.3	Centrale d'annonce des perturbations .....	23
7.3.4	Annonces de perturbations.....	24
<b>8</b>	<b>Relations internationales .....</b>	<b>24</b>
8.1	Conférence de plénipotentiaires 2014 de l'Union internationale des télécommunications (UIT). .....	24
8.2	Présidence du comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.....	24
8.3	NETmundial: rencontre mondiale multipartite sur l'élaboration de la future gouvernance de l'internet.....	25
8.4	L'essentiel en bref .....	25
8.4.1	Union européenne (UE).....	25
8.4.2	Guide des droits de l'homme du Conseil de l'Europe destiné aux internautes .....	26
8.4.3	Organisation internationale de télécommunications par satellites ITSO.....	26
8.4.4	TV5 Monde .....	26
8.4.5	Union Postale Universelle (UPU) .....	26
8.4.6	Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) .....	26
<b>9</b>	<b>Finances.....</b>	<b>27</b>
9.1	Compte de résultats .....	27
9.2	Revenus .....	27
9.3	Charges .....	27
9.4	Compte d'exploitation (comptabilité analytique).....	28
9.5	Financements spéciaux pour la radio et la télévision .....	28
9.6	Evolution financière au cours de la période 2012-2014.....	29
<b>10</b>	<b>Collaboratrices et collaborateurs .....</b>	<b>32</b>
10.1	Répartition linguistique.....	32
10.2	Apprentissage .....	32
<b>11</b>	<b>Commission du personnel de l'OFCOM.....</b>	<b>32</b>

# 1 Editorial

Chère Madame, cher Monsieur

Assurer le présent et préparer l'avenir: voilà ce qui nous a occupé en 2014, comme vous vous en rendez compte à la lecture de notre rapport annuel. Parce que nous vivons dans une société de l'information en pleine évolution, nous devons contribuer à mettre en place les conditions cadre qui permettent à la Suisse de relever les défis de demain dans le domaine des télécommunications, des médias et de la poste. Les enjeux sont d'importance. Hors de question donc de prendre des décisions sans d'abord dresser le portrait de la situation actuelle. C'est ce que nous avons fait dans les deux rapports que nous avons élaboré en 2014 pour le Conseil fédéral. Ils décrivent d'une part le paysage médiatique suisse et d'autre part l'état du marché de télécommunications. Ils dégagent aussi des pistes pour l'avenir : il faudra réviser la loi sur les télécommunications et lancer le débat sur le service public dans le domaine des médias.

Au chapitre de l'internet aussi, le monde change. Nous avons donc œuvré en 2014 pour ouvrir dès septembre 2015 la réservation de noms de domaine .swiss et garantir la pérennité des adresses .ch. Mais les efforts de l'OFCOM et de la Suisse ne se limitent pas aux frontières nationales. Que ce soit à l'Union internationale des télécommunications ou dans le comité consultatif gouvernemental de l'ICANN, la société qui gère les noms de domaine de l'internet, les représentants de l'office occupent des positions importantes qui leur permettent de jouer un rôle de médiateur et de défendre les intérêts de notre pays.

L'ampleur des bouleversements dans les domaines de compétence de l'OFCOM rend notre tâche certes difficile mais également très passionnante. Il est donc indispensable que nous disposions des processus internes qui nous permettent d'accomplir nos tâches efficacement. C'est pourquoi nous avons aussi travaillé au développement d'une nouvelle stratégie de l'office. Elle nous donne les processus nécessaires pour identifier les évolutions futures tout en accomplissant nos tâches quotidiennes.

Parce qu'au jour le jour, nous avons été présents en 2014 lors de grandes manifestations organisées en Suisse, comme le Salon de l'auto à Genève, le meeting aérien AIR14 à Payerne ou encore les Championnats européens d'athlétisme à Zurich. Notre mission alors : garantir que les communications sans fil disposent de fréquences en suffisance et assurer leur fonctionnement sans perturbation. Quant à nos activités de surveillance, elles ont porté aussi bien sur les appareils et installations que sur le respect des règles en matière de parrainage et de publicité à la radio ou la télévision ou sur l'offre de la Poste dans le domaine du trafic des paiements.

Ce rapport annuel dresse aussi le bilan de ma première année à la tête de l'office. Une année passionnante, durant laquelle j'ai été surtout impressionné par la compétence et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs de l'office mais aussi par la richesse et la diversité de nos tâches. Je pense que vous abonderez dans mon sens en parcourant le rapport annuel 2014 de l'OFCOM. Je vous souhaite une bonne lecture.

## 2 Direction opérationnelle société de l'information (GIG)

En 2014, l'administration fédérale – avec l'OFCOM en tant que coordinateur – a poursuivi sa réflexion sur les avantages et les risques de la société de l'information pour la Suisse. Depuis 1996, il appartient au Conseil fédéral de suivre et d'appliquer une stratégie en la matière. Pendant ces 18 ans, la société de l'information est devenue beaucoup plus diversifiée, exigeante et complexe, comme le montrent les nombreux travaux réalisés en 2014.

### 2.1 Développement de la stratégie

La Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse définit les lignes directrices relatives à l'action de l'administration fédérale dans ce domaine. Le mandat du Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) prévoit une évaluation de la stratégie ainsi que des activités et structures de mise en œuvre à fin 2015. Le coup d'envoi de ces travaux a été donné en mai 2014 lors d'une retraite au cours de laquelle le CI SI a examiné les tendances et développements de la société de l'information. Il a notamment étudié le potentiel de gros volumes de données (Big Data) pour l'économie et la société suisses, et s'est demandé comment intégrer l'expertise existante de manière plus complète et plus ciblée. Durant le premier semestre 2015, le CI SI et des spécialistes externes aborderont plus en détail la manière de développer la stratégie sur la société de l'information. Les données et leur sécurité seront au cœur des débats.

Appliquée de manière décentralisée, la stratégie est coordonnée sous la présidence du directeur de l'OFCOM. La Direction opérationnelle société de l'information (GIG), rattachée à l'OFCOM, conduit les affaires opérationnelles du comité.

### 2.2 Contrôle et statistique

La Direction opérationnelle société de l'information effectue, pour le compte du CI SI, des relevés de statut semestriels sur l'avancée des projets de mise en œuvre de la stratégie. Les résultats sont publiés sur le site internet de l'OFCOM sous la forme d'un portefeuille graphique (feuille de route), accompagné d'une brève description du projet concerné. Sur les 45 réalisations prévues, 29 sont encore en cours et se déroulent selon le calendrier prévu.

Site internet sur la société de l'information en suisse <http://www.bakom.admin.ch/themen/infosociety/index.html?lang=fr>

Le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie comprend également le suivi statistique de l'évolution de la société de l'information en Suisse. GIG a ainsi cofinancé l'enquête Omnibus, menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) auprès des ménages suisses. Les premiers résultats ont été publiés mi-décembre 2014.

Stratégie du Conseil fédéral – suivi de la stratégie [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/04/key/ind48.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/04/key/ind48.html)

La proportion des usagers de l'internet âgés de plus de 15 ans dans la population a grimpé de 78% en 2010 à 84% en 2014, soit 5,8 millions de personnes. L'augmentation de l'utilisation de l'internet mobile sur smartphone ou sur tablette est particulièrement frappante. Les réseaux sociaux se révèlent populaires non seulement chez les jeunes, mais aussi auprès de la moitié des internautes de 35 à 44 ans. Depuis 2010, on constate en outre une forte hausse de la proportion des moins de 15 ans ayant utilisé l'internet au cours des trois derniers mois pour s'informer sur des campagnes politiques, des votations ou des élections.

## 2.3 Cycle de conférences TIC durables

Le thème des nouvelles technologies et de la durabilité était au centre d'une série de conférences organisées en 2014 par la Direction opérationnelle société de l'information, la Fédération romande des consommateurs, la Revue Durable et Label Vert dans plusieurs villes de Suisse romande.

Le premier rendez-vous, destiné principalement aux entreprises et aux administrations, a accueilli près d'une centaine de participants le 9 avril 2014 à la Maison de la Communication de Lausanne. Entre mai et décembre, sept conférences-débats ont sensibilisé le grand public aux questions de l'informatique durable et proposé des solutions que tout un chacun peut mettre en œuvre. Elles ont eu lieu dans les principales villes romandes, à raison d'une par mois. Les participants ont notamment appris que certaines polices de caractères permettaient de réduire la consommation d'encre ou qu'un choix judicieux de logiciels réduisait la consommation d'énergie. Ils ont aussi bénéficié de conseils pour gérer leur dépendance au smartphone.

Un accent particulier a été mis sur la consommation d'énergie induite par l'utilisation des plateformes et services internet les plus populaires. A titre d'exemple, une recherche sur Google équivalait à une ampoule de 60 watts allumée pendant 17 minutes.

## 2.4 L'essentiel en bref

### 2.4.1 Protection contre les cyberrisques: développement des compétences

La Direction opérationnelle société de l'information (GIG) est impliquée dans les travaux de mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC). En collaboration avec l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC), economiesuisse et l'international institute of management in technology de l'Université de Fribourg (iimt), elle a interrogé des experts sur les risques auxquels sont exposées les entreprises, les unités administratives et la population dans son ensemble, ainsi que sur les compétences requises pour faire face à ces menaces. "Intrusion d'un système informatique" et "soustraction de données" (entreprises), "violations de la protection des données et atteintes à la personnalité" (administration) et "fraude, arnaque et phishing" (population dans son ensemble) sont fréquemment évoqués. Les personnes interrogées font état d'un certain retard dans le développement des compétences, notamment concernant les offres destinées à divers groupes cibles ainsi que, de manière générale, sur le plan d'une formation en culture de la sécurité.

[Offres de formation dans le domaine des cyber risques](#)

### 2.4.2 Stratégie visant à encourager l'utilisation des données mises en accès libre par les autorités

En avril 2014, le Conseil fédéral a adopté la stratégie Open Government Data (stratégie OGD), qui vise à promouvoir au maximum l'utilisation des données mises en accès libre par les autorités.

Stratégie Open Government Data Suisse <http://www.egovernment.ch/umsetzung/00881/00883/index.html?lang=fr>

GIG a épaulé les unités compétentes dans l'élaboration de cette stratégie. Contraignante pour la Confédération, celle-ci définit les tâches de l'administration fédérale dans le domaine OGD jusqu'en 2018. Elle est appliquée dans les départements et services fédéraux compétents. Afin que la mise en œuvre s'opère de manière coordonnée à tous les échelons fédéraux, et dans le but de créer une culture OGD, la Confédération souhaite collaborer avec les cantons et les communes.

### **2.4.3 Paquet de mesures pour un accès sans entraves aux sites internet de la Confédération**

Depuis 2004, la Confédération est tenue de garantir aux personnes en situation de handicap un accès sans entraves à ses sites internet. En juin 2014, le Conseil fédéral a adopté un ensemble de mesures, à l'élaboration duquel GIG a participé de manière déterminante. Que ce soit pour l'acquisition de technologies de l'information et de la communication (TIC), la mise à disposition de moyens auxiliaires et d'offres de soutien ou l'adoption de mesures de formation et de sensibilisation, la prise en considération du critère de l'accessibilité figure parmi les priorités. Un service de consultation centralisé mis en place pour une durée limitée à trois ans accompagne les départements dans la réalisation de ces mesures, dont il assure la coordination et la qualité.

### **2.4.4 Implication dans divers groupes de travail, comités de pilotage et organisations internationales**

La Direction opérationnelle société de l'information (GIG) a siégé dans divers groupes de travail et comités de pilotage de l'administration fédérale, par exemple le comité de pilotage ch.ch ou divers conseils dans le cadre du programme national "Jeunes et médias". Au niveau international, GIG a suivi les développements de la société de l'information en participant à différents ateliers et conférences, ainsi qu'en défendant la position de la Suisse dans des groupes de travail de l'OCDE et de l'UE.

## **3 Médias**

Pour la division Médias et poste (renommée division Médias le 1<sup>er</sup> janvier 2015), l'année 2014 a été marquée par des choix politiques importants. D'une part, le Parlement a approuvé la loi révisée sur la radio et la télévision (LRTV), d'autre part, le Conseil fédéral a présenté le rapport sur l'aide aux médias en réponse à une motion et ainsi relancé le débat sur la politique des médias.

### **3.1 Révision partielle de la loi sur la radio et la télévision**

Le 26 septembre 2014, le Parlement a approuvé la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision. La modification de la LRTV prévoit de remplacer la redevance actuelle liée à la possession d'un appareil de réception de radio ou de TV par une redevance générale.

Avec l'évolution technologique, la plupart des ménages et des entreprises disposent d'un accès internet. Etant donné que les appareils multifonctions, comme les smartphones, les tablettes ou les ordinateurs, permettent aussi de capter des programmes de radio et de télévision, chaque ménage et chaque entreprise devra désormais payer une redevance. Des exceptions sont prévues, notamment pour les personnes bénéficiant de prestations complémentaires AVS/AI et pour les petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 500'000 francs. Avec le nouveau système, plus personne ne doit s'annoncer ni se désinscrire et il n'y a plus ni contrôles ni resquilleurs, ce qui réduit les frais liés à la perception de la redevance. Pour la plupart des ménages et des entreprises, la redevance sera plus avantageuse qu'aujourd'hui. Les ménages sans radio et télévision pourront encore être exemptés pendant cinq ans.

La modification de la loi améliore les conditions générales des radios et télévisions locales. Leur quote-part, de 54 millions de francs actuellement, pourra être augmentée de 27 millions au maximum. En outre, une part du produit de la redevance sera affectée à la formation et au perfectionnement ainsi qu'à la numérisation de la diffusion des programmes de radio. Enfin, la procédure d'octroi des concessions sera simplifiée.

Un référendum a été lancé contre la LRTV partiellement révisée. La votation populaire a eu lieu le 14 juin 2015.

Révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) – nouvelle redevance pour le radio et la télévision <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00512/03026/04299/index.html?lang=fr>

Oui à la révision de la LRTV: <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/04843/index.html?lang=fr>

### **3.2 Rapport sur l'aide aux médias**

Le 5 décembre 2014, le Conseil fédéral a approuvé le rapport "Garantir les fonctions étatiques et démocratiques des médias" rédigé en réponse à la motion de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-CN). Ce rapport présente une vue d'ensemble du paysage médiatique suisse ainsi que des mesures de soutien aux médias.

Le Conseil fédéral arrive à la conclusion que la concentration des médias s'intensifie et que la redistribution des recettes publicitaires aux médias en ligne affaiblit encore davantage les journaux traditionnels en abonnement ou en vente directe. Les petits journaux locaux et régionaux en particulier subissent une pression croissante. Pour le moment, les offres locales et régionales en ligne peinent à s'imposer.

Toutefois, dans son rapport, le Conseil fédéral constate que la branche des médias peut, dans une large mesure, faire face elle-même au changement structurel. Il se montre peu favorable à l'introduction de nouvelles mesures d'encouragement. Pour le cas où le Parlement estime nécessaire de soutenir le changement structurel en cours, le rapport propose néanmoins des options réalisables à court terme.

Il est par exemple possible d'harmoniser les taux de TVA pour les produits en ligne et les produits imprimés, de renforcer l'engagement dans la formation des professionnels des médias, voire de soutenir par une contribution annuelle les services de base de l'Agence télégraphique suisse ats en français et en italien. Par ailleurs, l'aide indirecte à la presse doit pour l'instant être maintenue.

Le Conseil fédéral estime qu'à moyen et à long terme, il est judicieux de réexaminer la définition du service public dans le domaine des médias. Enfin, compte tenu des récents développements, il convient d'évaluer s'il ne faudrait pas apporter une aide non seulement aux offres radio/TV établies et déjà soutenues, mais aussi aux médias en ligne.

[Garantir les fonctions étatiques et démocratiques des médias](#)

### **3.3 Examen de la rentabilité de la SSR**

En 2014, l'OFCOM a procédé au 2<sup>e</sup> cycle de vérification de la gestion économique de la société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), volet qui portait sur la comptabilité analytique, le reporting financier et l'immobilier. Parallèlement, il a transmis au DETEC son rapport relatif au premier cycle de vérification, qui constate que la SSR dispose, dans l'ensemble, de tous les éléments lui permettant d'assurer une gestion efficace et une utilisation économique des moyens à sa disposition.

Efficacité de la gestion de la SSR <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00471/index.html?lang=fr&msg-id=53523>

Financée en majeure partie par la redevance de réception, la SSR doit s'organiser de manière à garantir une gestion efficace et une utilisation des fonds qui lui sont alloués conformément à leur affectation. Il appartient au Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de vérifier, entre autres, que le diffuseur national remplit en tout temps ces conditions. La dernière analyse de la gestion économique de la SSR a été confiée en 2005 au Contrôle fédéral des finances (CDF). Depuis lors, de nombreux changements sont survenus, tels que l'implémentation



d'une comptabilité analytique harmonisée et l'adaptation des processus et instruments de gestion auprès de la SSR, le besoin d'information croissant des personnes assujetties au paiement de la redevance ou encore la révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), légitimant ainsi un nouvel examen. Dans ce contexte, le DETEC a souhaité effectuer une surveillance plus large que celle prévue dans la loi fédérale sur la radio et la télévision (art. 36 LRTV) et a conclu un accord avec la SSR portant sur trois cycles de vérification. Il a confié à l'OFCOM le soin de mener ces examens.

Le 3<sup>e</sup> et dernier cycle portera en 2015 sur la vérification des achats et acquisitions de prestations de services, des ressources humaines et des acquisitions publicitaires. Les résultats sont publiés sur le site internet de l'OFCOM au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivant l'examen.

### **3.4 L'essentiel en bref**

#### **3.4.1 Numérisation de la radio: La branche pose les jalons en vue de l'abandon des OUC**

A partir de 2024, en Suisse, toutes les radios seront diffusées uniquement en mode numérique et principalement sur des plateformes DAB+. C'est là le but visé par la branche de la radio, qui a présenté une feuille de route en ce sens à la conseillère fédérale Doris Leuthard fin 2014.

Selon ce document, la Confédération accorde à la SSR et aux radios locales un laps de temps allant jusqu'en 2024 pour organiser elles-mêmes la migration.

#### **3.4.2 Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision**

Pour les radios locales, l'ORTV partiellement révisée facilite le passage de la technologie analogique OUC à la technologie numérique DAB+, puisque les stations qui desservent une région en mode numérique peuvent renoncer à y transmettre leurs programmes sur OUC. En outre, l'ordonnance révisée optimise le soutien aux nouvelles technologies de diffusion et supprime l'obligation pour certaines stations de diffuser des fenêtres de programmes destinées à des régions précises. Les autres allègements concernent la promotion du cinéma suisse, l'adaptation des émissions pour les malentendants et les malvoyants, l'obligation de s'annoncer ainsi que l'obligation de rendre un rapport annuel. Ces obligations ne s'appliquent que lorsque les charges d'exploitation dépassent un million de francs (contre 200'000 francs jusqu'ici). Les modifications entrent en force le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Flexibilité accrue pour les chaînes régionales de radio et de télévision <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformatoren/00471/index.html?lang=fr&msg-id=55099>

#### **3.4.3 Fondation pour les études sur la radio et la télévision: Mediapulse**

Alors qu'en 2013, dans le contexte de l'introduction d'un nouveau système de mesures de l'audience TV, il avait fallu résoudre des questions juridiques relatives à la surveillance, les thèmes qui ont occupé le devant de la scène en 2014 étaient plutôt d'ordre organisationnel. Sur mandat du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Mediapulse a lancé un projet de réorganisation. Franziska von Weissenfluh a repris la présidence de la fondation après le départ de Marco de Stoppani. Dans le domaine de la radio, des problèmes temporaires se sont posés: le système n'était plus capable d'attribuer clairement à une station la diffusion simultanée par plusieurs radios – une pratique en augmentation – de contenus de programmes identiques. A la fin de l'année, le problème semblait avoir été quasiment résolu.

#### **3.4.4 Prolongation du contrat de Billag**

Le DETEC a chargé l'OFCOM de garantir la perception de la redevance de réception radio/TV jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau système.

Le contrat de Billag SA a été prolongé étant donné qu'il ne serait pas judicieux, économiquement parlant, de mettre au concours le mandat de perception de la redevance pour une durée de trois ans seulement. Sans compter qu'une telle démarche pourrait menacer la continuité du système. Compte tenu du type de services et des particularités du mandat, il a été possible de renoncer à un appel d'offres. Les documents correspondants ont été publiés le 10 juillet sur [simap.ch](http://simap.ch), le système d'information consacré aux marchés publics suisses.

Prolongation du mandat d'encaissement de Billag SA <https://www.simap.ch/shabforms/COM-MON/search/searchForm.jsf>

### **3.4.5 Statistiques sur la redevance de réception**

L'OFCOM a répondu à environ 200 demandes écrites de citoyens à propos de la redevance de réception. 460 personnes ont recouru contre des décisions de Billag SA. Au total, l'OFCOM a traité 462 recours, dont 6% ont été acceptés. Fin 2014, 184 procédures de recours étaient encore pendantes.

Billag SA a transmis 1724 dénonciations à l'OFCOM suite à un soupçon d'infraction à l'obligation d'annoncer un récepteur. 4352 enquêtes ont été ouvertes et 4128 procédures pénales administratives menées à terme, dont 3458 en procédure simplifiée. 258 mandats de répression ont été décernés dans le cadre d'une procédure ordinaire. Deux perquisitions de domicile ont été effectuées.

## **4 Poste**

Durant l'année 2014, la division Services de télécommunication s'est préparée à accueillir en 2015 la section Poste, afin de traiter dorénavant aussi les questions liées à la législation postale et au service universel en matière de trafic de paiements.

En ce qui concerne l'aide indirecte à la presse, le Tribunal fédéral a rendu une décision de principe en septembre 2014 sur l'interprétation du terme "en abonnement" et rejeté trois recours de l'OFCOM. Selon la jurisprudence de dernière instance, il suffit qu'un journal ou un périodique compte au moins 1000 exemplaires abonnés payants pour être considéré comme "en abonnement" au sens de la loi. L'OFCOM a immédiatement appliqué cette jurisprudence, dont l'effet sur le nombre de titres et d'exemplaires subventionnés est resté très faible jusqu'ici.

Le 5 décembre, le Conseil fédéral a approuvé les rabais de distribution pour l'année 2015. Pour la presse locale et régionale, le rabais se monte à 23 centimes, soit un centime de plus que l'année précédente; pour la presse associative et la presse des fondations, il reste inchangé à 14 centimes. Alors que les volumes expédiés par la presse associative et des fondations sont relativement stables, les envois des titres régionaux et locaux au bénéfice d'une aide tendent à diminuer.

### **4.1 Service universel en matière de services de paiement**

Fin mars 2014, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation postale, la Poste suisse a remis à l'OFCOM son rapport annuel sur le service universel dans le domaine du trafic des paiements. Le rapport se basait sur un document de référence élaboré par l'OFCOM en collaboration avec la Poste. L'examen du rapport annuel a montré que celle-ci a offert les prestations en matière de trafic de paiement conformément aux exigences légales et satisfait aux exigences du Conseil fédéral relatives à l'accessibilité. La méthode utilisée pour mesurer l'accessibilité avait été approuvée préalablement par l'OFCOM.

### **4.2 Evaluation du marché**

La loi sur la poste charge le Conseil fédéral d'examiner les conséquences de l'ouverture du marché pour les envois en Suisse jusqu'à 50 grammes et de la libération complète du marché en Europe. Au plus tard trois ans après son entrée en vigueur, le Conseil fédéral soumet au Parlement un rapport

proposant des mesures à entreprendre. En 2014, l'OFCOM a réalisé d'importants travaux préparatoires concernant le rapport final du Conseil fédéral prévu pour l'automne 2015.

## 5 Télécommunications

Plusieurs nouveautés juridiques ont jalonné l'année 2014 dans un secteur suisse des télécommunications caractérisé par des bouleversements technologiques et sociaux. Ces changements touchent d'une part la réglementation "classique" du marché des télécommunications, et d'autre part l'utilisation de l'internet via les domaines ".ch" ou les nouveaux ".swiss".

### 5.1 Rapport 2014 sur l'évolution du marché suisse des télécommunications

Après 2010 et 2012, le Conseil fédéral a présenté en 2014 un nouveau rapport sur l'évolution du marché suisse des télécommunications. La préparation de ce document a incombé à l'OFCOM.

Le Conseil fédéral a analysé différents thèmes propres au marché des télécommunications et conclu à la nécessité de prendre des mesures dans certains domaines qui justifient une révision de la loi sur les télécommunications. Les projets de révision en cours portent notamment sur l'itinérance internationale, la protection des consommateurs et de la jeunesse, des aspects juridiques de l'enregistrement des acteurs du marché et la poursuite de l'optimisation des conditions cadres pour une infrastructure de réseau adaptée aux besoins.

S'agissant de l'itinérance internationale, le Conseil fédéral a refusé de fixer des prix plafonds. Par contre, il s'est prononcé en faveur de l'adoption de mesures qui améliorent les modalités de facturation et qui permettraient d'augmenter les possibilités d'utilisation mobile de données à l'étranger.

En ce qui concerne la protection des consommateurs et de la jeunesse, il convient de renforcer les dispositions contre les dérives du démarchage téléphonique, entre autres de lutter plus efficacement contre les appels indésirables provenant de l'étranger effectués avec des numéros falsifiés (ce qu'on appelle "spoofing" ou usurpation téléphonique). Il s'agit également d'obliger les fournisseurs de services de télécommunication à informer les clients des mesures permettant de protéger la jeunesse, notamment l'emploi de filtres conçus pour éliminer les contenus non adaptés à l'âge des utilisateurs.

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer un projet de révision partielle de la loi sur les télécommunications jusqu'à fin 2015. Certaines questions, pour l'heure pas encore assez mûres, seront abordées ultérieurement, dans une deuxième étape.

Rapport 2014 sur les télécommunications <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00512/03498/index.html?lang=fr>

### 5.2 Nouveau domaine internet ".swiss"

Durant l'année 2014, l'OFCOM a poursuivi la préparation de la mise en œuvre du nouveau domaine internet ".swiss". En automne, il a notamment organisé la signature du contrat qui confère à la Confédération le droit d'exploiter ce domaine. Le document a été paraphé par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), la société qui gère mondialement les adresses internet, et par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). L'office a aussi lancé à l'automne un site internet qui rassemble toutes les informations sur le domaine ".swiss" et offre la possibilité de s'inscrire à une newsletter.



Lancement du portail d'information sur le domaine internet .swiss <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=55481>

En parallèle, l'OFCOM a aussi élaboré les règles de gestion du domaine, inscrites dans la nouvelle ordonnance sur les domaines Internet (ODI), adoptée par le Conseil fédéral le 5 novembre.

Internet: débit plus élevé et nouvelles règles pour les noms de domaine: <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=55090>

Ordonnance sur les domaines Internet <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141744/index.html>

Ces nouvelles bases légales concrétisent la volonté de la Confédération de servir et de promouvoir les intérêts de la communauté helvétique, notamment ceux de l'économie, de la culture et des institutions. Seules les entités sises en Suisse ou qui présentent un lien particulier avec le pays pourront demander l'attribution d'un nom de domaine ".swiss" à partir de l'automne 2015. L'Office fédéral de la communication sera responsable d'examiner le contenu de chaque demande et d'attribuer les noms de domaine souhaités au fur et à mesure.

### **5.3 Gestion du domaine ".ch", augmentation de la vitesse internet et protection des consommateurs**

L'année 2014 a également été marquée par la révision de plusieurs ordonnances dans le domaine des télécommunications. Au printemps, l'audition des milieux intéressés sur les propositions de modifications et sur le projet de nouvelle ordonnance sur les domaines internet a recueilli 83 avis. Le Conseil fédéral a adopté ces ordonnances le 5 novembre 2014.

Internet: débit plus élevé et nouvelles règles pour les noms de domaine : <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=55090>

La nouvelle ordonnance sur les domaines Internet (ODI) ne s'applique pas uniquement au domaine ".swiss", mais aussi au domaine de pays de premier niveau ".ch" et aux domaines génériques de premier niveau dont la gestion a été confiée à d'autres collectivités publiques suisses que la Confédération. Elle prévoit de manière générale la séparation de la fonction de registre (administration de la banque de données des sites internet) et de celle de registraire (commercialisation des noms de domaine).

En approuvant d'autres modifications, le Conseil fédéral a doublé la vitesse d'accès à l'internet que Swisscom doit proposer à ses clients dans le cadre du service universel. Il a fixé le flux descendant (du réseau vers l'utilisateur) à 2000 kbit/s et le flux ascendant à 200 kbit/s. Il a aussi amélioré la protection des consommateurs. Dans le domaine des numéros de service à valeur ajoutée, les fournisseurs de services de télécommunication ne pourront notamment plus facturer des suppléments par rapport aux prix indiqués, par exemple pour établir une connexion vers un numéro de service à valeur ajoutée ou pour l'utilisation du réseau mobile. Les communications à destination des numéros 0800 deviennent ainsi vraiment gratuites, que l'on appelle d'un raccordement fixe ou d'un portable.

Des mesures ont également été prises pour garantir la transparence des prix des appels vers les numéros 058 et pour lutter contre l'utilisation abusive de numéros de téléphone suisses pour passer des appels publicitaires ("spoofing").

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier, respectivement au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## **5.4 L'essentiel en bref**

### **5.4.1 Nouveau calcul des prix pour l'accès réglementé au réseau**

Les prix que les concurrents de Swisscom doivent payer pour accéder à l'infrastructure de télécommunication de ce dernier ont diminué, entre autres après la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication par le Conseil fédéral en mars 2014. Pour accéder au réseau de Swisscom, les fournisseurs de services de télécommunication s'acquittent de tarifs orientés sur les coûts et déterminés sur la base d'un modèle de calcul actuel. Le Conseil fédéral a redéfini le calcul des prix des lignes de raccordement de cuivre (dernier kilomètre) en tenant compte des technologies les plus récentes. Dans l'intérêt du développement des infrastructures, il a en outre décidé que le calcul des prix pour l'utilisation des canalisations de câbles des fournisseurs de services de télécommunication reposerait dorénavant non plus sur les coûts modélisés de mise en place d'un nouveau réseau mais sur les coûts réels de maintenance.

Fixation du prix d'utilisation d'un réseau de télécommunication <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=52301>

### **5.4.2 Neutralité des réseaux**

Poser les bases d'une discussion objective sur la neutralité des réseaux était l'un des buts de la Confédération en 2014. A cette fin, l'OFCOM a invité les milieux intéressés à participer à un groupe de travail, qui s'est réuni pendant un an pour discuter des divers aspects de la neutralité des réseaux. En octobre, l'office a publié un rapport qui présente les différents points de vue et la situation à l'étranger.

Aujourd'hui, des données peuvent être transportées par l'internet dans des qualités variables et en différentes vitesses de transmission. La question de savoir dans quelle mesure il est nécessaire et opportun de traiter toutes les données de la même manière a suscité la controverse. Plusieurs participants ont souligné le besoin de transporter certaines données en priorité (gestion du réseau) et de disposer d'une certaine liberté dans la définition technique et commerciale de leurs services sur leurs réseaux. D'autres ont demandé qu'un traitement équitable de toutes les données internet soit garanti, de sorte au moins à ne pas discriminer les applications des fournisseurs concurrents et à empêcher que leurs contenus soient transmis plus lentement. Le rapport présentait les arguments des partisans et des adversaires d'une éventuelle réglementation de la neutralité.

Les organisations et entreprises suivantes ont pris part au groupe de travail dirigé par l'OFCOM: asut, Swisscable et ICTswitzerland, Swisscom, Sunrise, Orange et upc cablecom, Stiftung für Konsumentenschutz (SKS), la SRG SSR, Internet Society Suisse, /ch/open, Digitale Gesellschaft, Switch, le secrétariat de la ComCom, Simon Schlauri ainsi que, ponctuellement, Teleboy.

Neutralité des réseaux <http://www.bakom.admin.ch/themen/internet/04810/index.html?lang=fr>

### **5.4.3 Surveillance**

L'OFCOM exerce une surveillance régulière, afin que tous les acteurs du marché des télécommunications respectent les règles du jeu. Une campagne de surveillance systématique concernant l'obligation de mentionner l'organe de conciliation des télécommunications ombudscor sur les factures adressées aux clients a montré que les exigences en la matière étaient remplies. Une autre campagne portait sur le "spoofing" (usurpation d'un numéro d'appel). Une enquête a été lancée pour déterminer

comment réglementer et empêcher de telles pratiques dans le cadre d'une modification de la loi sur les télécommunications.

S'agissant des numéros de services à valeur ajoutée (090x), 430 interventions individuelles ont été enregistrées, contre 380 l'année précédente. Elles concernaient surtout les émoluments annuels non payés pour l'utilisation des numéros par les fournisseurs de services ainsi que le respect des dispositions sur l'indication des prix à la clientèle. L'obligation de fournir une statistique sur les télécommunications a donné lieu à quatre sanctions administratives (entre 300 et 6300 francs), infligées à des fournisseurs qui n'avaient pas livré les données exigées.

#### 5.4.4 Accès au marché

Comme l'année précédente, le nombre de fournisseurs de services de télécommunication a légèrement augmenté. Toutes catégories confondues, 30 fournisseurs ont cessé leurs activités et 36 nouveaux ont été enregistrés.

No.	Catégorie de service	2010	2011	2012	2013	2014
1.a	Service téléphonique par raccordements fixes	167	181	180	189	193
1.b	Service téléphonique nomade via l'internet	146	125	129	141	147
1.c	Service téléphonique mobile par réseau terrestre	51	60	63	63	70
1.d	Service téléphonique mobile par satellite	9	11	11	14	14
1.e	Service téléphonique au moyen d'un numéro d'accès (two-step dialing)	35	39	46	48	49
2	Diffusion de programmes radio/TV	145	149	151	153	153
3	Accès à l'internet	243	257	266	277	292
4.a	Capacité de transmissions débit binaire constant	139	149	147	159	162
4.b	Capacité de transmissions débit binaire variable	211	216	216	222	225
5.a	Services SMS/MMS	86	96	98	94	105
5.b	Hébergement de numéros attribués individuellement et/ou numéros courts	35	41	45	49	52
5.c	Autres services	118	118	138	145	143

#### 5.4.5 Optimisation des fréquences de téléphonie mobile utilisées (réorganisation)

Toutes les fréquences de téléphonie mobile disponibles ont été réattribuées lors d'enchères menées en février 2012. Pour mettre en œuvre cette réorganisation, les trois opérateurs Orange, Sunrise et Swisscom ont dû procéder en 2014 à des échanges de fréquences dans les bandes des 900 et 1800 MHz. Afin de pouvoir utiliser les fréquences de manière optimale et sans perturbation, les trois opérateurs ont élaboré, avec le soutien de l'OFCOM, une proposition commune approuvée par la Commission fédérale de la communication (ComCom). Le réaménagement des fréquences a eu lieu entre le 21 juillet et le 16 août 2014, durant la nuit. Seules quelques brèves interruptions locales sont survenues, sans incidences notables sur la performance des services pour les clients des opérateurs de téléphonie mobile. Un autre échange de fréquences dans la bande des 2.1 GHz est prévu pour 2016.

Succès de l'opération de réorganisation des fréquences de téléphonie mobile

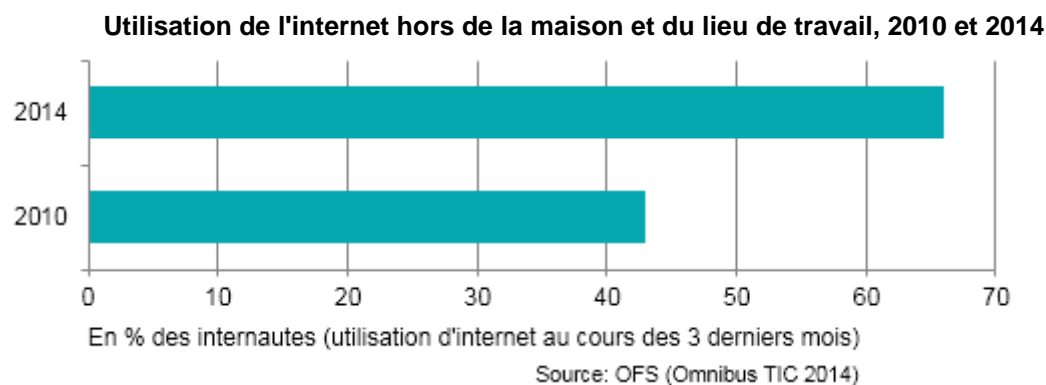
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=54081>

#### 5.4.6 Surfer en déplacement

Selon une enquête menée par l'Office fédéral de la statistique en 2014 et cofinancée par l'OFCOM, l'internet est désormais majoritairement utilisé hors de la maison et du lieu de travail, c'est-à-dire en déplacement et de manière mobile.

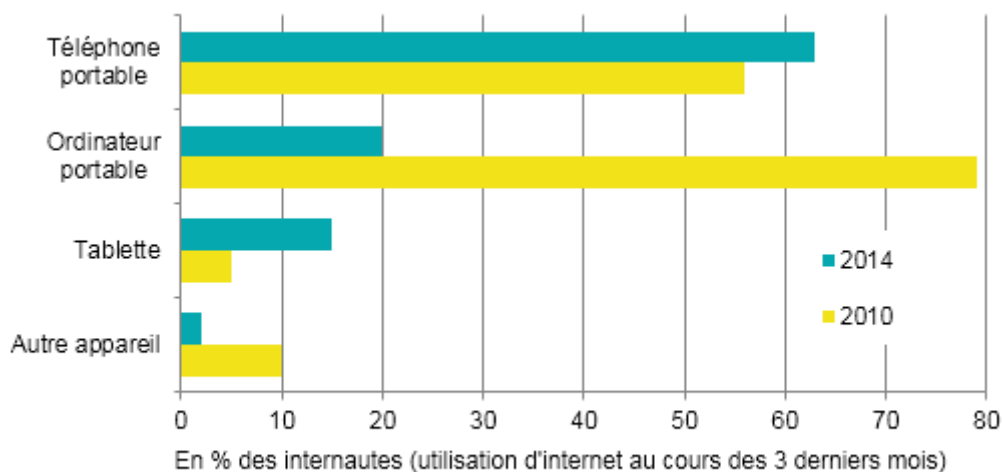
Direction opérationnelle société de l'information [http://www.bakom.admin.ch/org/jahresberichte/04918/04926/index.html?lang=fr#sprungmarke0\\_2](http://www.bakom.admin.ch/org/jahresberichte/04918/04926/index.html?lang=fr#sprungmarke0_2)

La préférence des usagers va de plus en plus aux smartphones, devenus plus avantageux, performants et faciles à utiliser. Ce changement de comportement nécessite des réseaux puissants et donne une importance accrue aux réseaux mobiles de radiocommunication.



© OFS: Ménages et population – Utilisation de l'internet hors de la maison et du lieu de travail, 2010 et 2014 ([http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/04/key/ap-proche\\_globale.indicator.30115.301.html?open=1#1](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/04/key/ap-proche_globale.indicator.30115.301.html?open=1#1))

### Appareils mobiles utilisés pour naviguer sur l'internet hors de la maison et du lieu de travail, 2010 et 2014



Source: OFS (Omnibus TIC 2014)

© OFS: Ménages et population – Appareils mobiles utilisés hors de la maison et du lieu de travail, 2010 et 2014 [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/the-men/16/04/key/approche\\_globale.indicator.30115.301.html?open=350#350](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/the-men/16/04/key/approche_globale.indicator.30115.301.html?open=350#350)

## 6 Installations et gestion internationale des fréquences

Travailler à de nouvelles normes pour permettre l'utilisation de nouveaux appareils, prévoir les besoins futurs en fréquences, éviter les perturbations entre appareils sans fil et contrôler le marché: les activités de la division permettent d'assurer le présent, mais aussi d'anticiper l'avenir. Pour mieux relever les défis et gagner encore en synergies, les divisions AFI et FNK ont été réorganisées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la nouvelle division Radio monitoring et installations (RA) regroupe toutes les activités de recherche de perturbations et de surveillance du marché alors que la division Concessions et gestion des fréquences (KF) s'occupe de toutes les questions de gestion des fréquences et d'octroi de la plupart des concessions de radiocommunication.

### 6.1 Campagnes de surveillance de marché

En 2014, l'OFCOM a participé activement à deux campagnes européennes de surveillance de marché.

Dans le domaine radio, les contrôles ont porté sur les réémetteurs de téléphonie mobile, sources de multiples cas de perturbations. D'abord destinés aux opérateurs, ces appareils, qui permettent d'étendre la couverture des réseaux de téléphonie mobile à l'intérieur des bâtiments, sont désormais disponibles sur le marché pour le grand public et souvent commercialisés *via* internet. Les résultats montrent que la plupart ne sont pas conformes techniquement et que l'acheteur n'est souvent pas mis au courant des conditions d'utilisation. En effet, la mise en place d'un réémetteur de téléphonie mobile nécessite une autorisation préalable des opérateurs de téléphonie mobile dont les signaux sont réémis.

Rapport sur la campagne de surveillance sur les réémetteurs de téléphonie mobile (disponible en anglais uniquement) <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/7718/attachments/1/translations/en/renditions/native>



La seconde campagne, dans le domaine de la compatibilité électromagnétique, a porté sur les convertisseurs pour panneaux solaires qui transforment l'énergie solaire en tension électrique (240 V). Le nombre de ces appareils mis en place est en pleine expansion. Ici aussi, les résultats sont décevants: moins de 10% respectent l'intégralité des exigences applicables (33% respectent les exigences techniques).

Rapport sur la campagne de surveillance des convertisseurs pour panneaux solaires (disponible en anglais uniquement) <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/8064/attachments/1/translations/en/renditions/native>

## **6.2 Compatibilité électromagnétique (CEM)**

Cette année, l'OFCOM a contribué activement à sensibiliser des instances européennes, comme le groupe d'experts Electromagnetic Compatibility Working Party et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), à la nécessité de revoir certains principes admis de longue date en matière de normalisation dans le domaine de la compatibilité électromagnétique.

Pour continuer à maîtriser le risque de perturbation et protéger le spectre radioélectrique alors que les technologies sont en pleine évolution, des adaptations en matière de compatibilité électromagnétique au niveau européen s'imposent. Il s'agit d'uniformiser les normes qui fixent les critères de protection du spectre pour éviter les inégalités de traitement. Par ailleurs, il faut adapter les valeurs limites à la protection des signaux numériques et combler des lacunes normatives en fixant des valeurs limites dans certaines bandes de fréquences ou en normalisant le câblage et certains réseaux. Car aujourd'hui, les signaux radio numériques remplacent les signaux analogiques, des signaux à haut débit transitent sur des réseaux filaires non prévus à cet effet, et certains appareils électriques intègrent des modules de technologies différentes et peuvent communiquer par l'internet ou par ondes radio.

## **6.3 L'essentiel en bref**

### **6.3.1 Observation du marché**

En 2014, 31 nouvelles entreprises actives dans le domaine de la mise sur le marché d'installations de télécommunication et 7 foires ont reçu la visite de l'OFCOM. L'office a ainsi pu fournir des informations ciblées et compléter sa banque de données des importateurs, laquelle contient actuellement 1095 entreprises.

### **6.3.2 Norme pour radars**

En 2014, pour répondre à la demande du marché, l'OFCOM a développé une norme technique portant sur les radars servant à la localisation des glissements de terrains, des coulées de débris ou encore des avalanches, ainsi qu'à la détection des oiseaux migrateurs. Cette norme – la première édictée dans ce domaine en Europe – facilite la mise sur le marché des appareils en question puisqu'elle simplifie la procédure d'évaluation de la conformité.

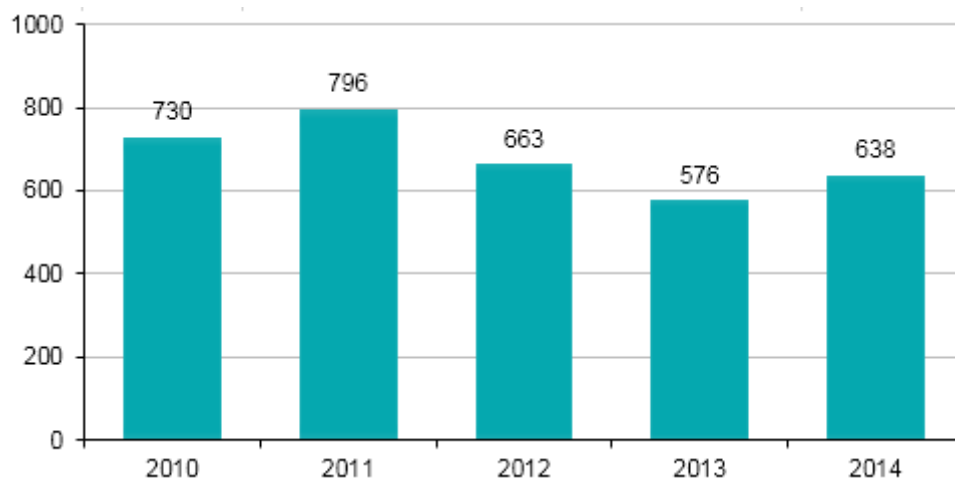
NT-3004 - Norme technique concernant les radars destinés à la surveillance des glissements de terrains et des coulées de débris, à la détection d'avalanches et à d'autres applications de sécurité similaires, ainsi qu'à la détection des oiseaux migrateurs

[NT-3004 - Norme technique](#) (disponible en anglais uniquement)

### **6.3.3 Notifications**

En 2014, l'OFCOM a traité 638 notifications d'équipements de radiocommunication, soit environ 10% de plus par rapport à l'année précédente. Un quart d'entre elles (contre 13% en 2013) concernaient des équipements soumis à des restrictions d'utilisation en Suisse, utilisant des fréquences qui ne leur étaient pas attribuées.

### Nombre de notifications d'équipements de radiocommunication



#### 6.3.4 Conférence mondiale des radiocommunications 2015 (CMR-2015)

Les travaux préparatoires de la Conférence mondiale des radiocommunications 2015, qui se tiendra à Genève du 2 au 27 novembre 2015, ont constitué l'un des gros dossiers en matière de gestion des fréquences. Les intérêts nationaux ont été défendus dans les organismes pertinents de la CEPT (Conférence Européenne des Administrations des Postes et des Télécommunications) et de l'UIT (Union internationale des télécommunications). La Suisse s'est notamment engagée en faveur de domaines de fréquences harmonisés au niveau européen, afin d'assurer la protection en cas de catastrophes et la protection de la population.

#### 6.3.5 Electronic communication committee

En novembre 2014, l'OFCOM a accueilli la 38<sup>e</sup> séance de l'ECC (Electronic communication committee) à Montreux. 80 délégués venus de 30 pays européens ont débattu de différentes questions en relation avec l'utilisation harmonisée du spectre des fréquences en Europe.

#### 6.3.6 Plan national d'attribution des fréquences 2015

Le Plan national d'attribution des fréquences PNAF a été approuvé par le Conseil fédéral le 5 novembre et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Actualisé chaque année, il sert de base pour la planification des fréquences en Suisse.

Plan national d'attribution des fréquences

<http://www.bakom.admin.ch/themen/frequenzen/00652/00653/index.html?lang=fr>

#### 6.3.7 Téléphonie mobile dans la bande des 700 MHz: changements pour les microphones sans fil et pour la télévision numérique

Lors de la Conférence mondiale des radiocommunications 2015, la bande des 700 MHz sera ouverte aux applications de téléphonie mobile, ce qui réduit la part du spectre à disposition pour les microphones sans fil. Avec la part restante, il devient ainsi de plus en plus difficile de couvrir les besoins en fréquences de ces appareils. Hormis la collaboration dans le cadre d'organismes internationaux (UIT, ECC – Electronic Communications Committee), où l'on cherche des bandes de remplacement, l'OFCOM a réalisé en 2014 une étude interne afin de déterminer dans quelle mesure l'usage de la technologie numérique permettrait de réduire les besoins en fréquences des microphones sans fil.

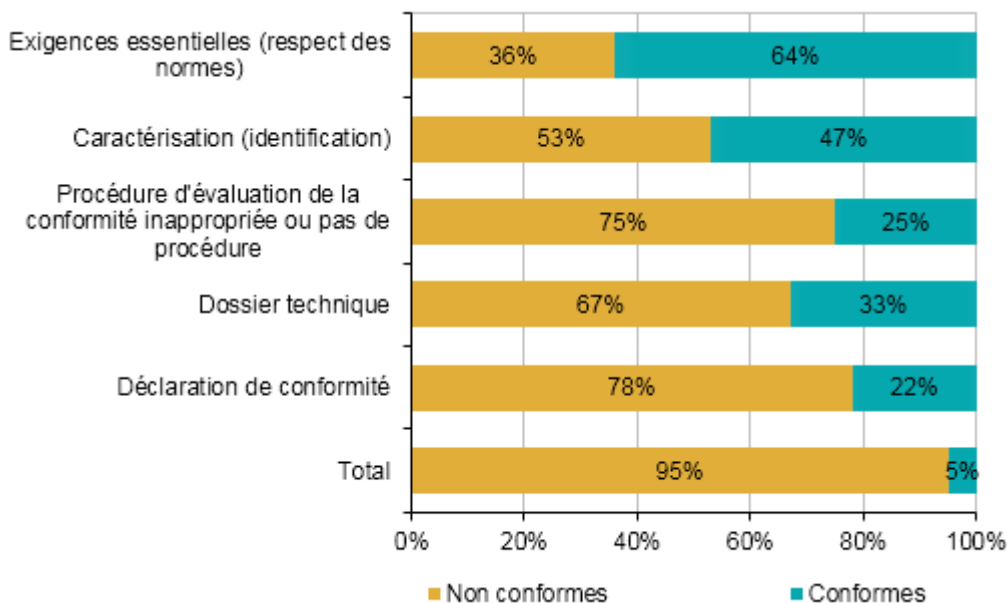
Une autre étude a été menée en collaboration avec la fondation IT'IS (Information Technologies in Society) de l'EPF de Zurich, dans le but d'analyser si un recours à des bandes de fréquences plus élevées est envisageable pour les microphones sans fil. Les résultats sont attendus début 2015.

Dans la perspective d'une utilisation future de la bande des 700 MHz, l'OFCOM a mené des discussions avec la SSR. Les deux parties ont convenu que les émetteurs DVB-T exploités aujourd'hui sur ces fréquences (pour la télévision numérique terrestre) seraient migrés progressivement jusqu'à fin 2018 dans la bande inférieure des 470-694 MHz. La Suisse parvient ainsi à respecter le calendrier fixé au niveau européen de mettre d'ici 2020 (+/-2 ans) la bande des 700 MHz à disposition des applications de téléphonie mobile.

### 6.3.8 Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention

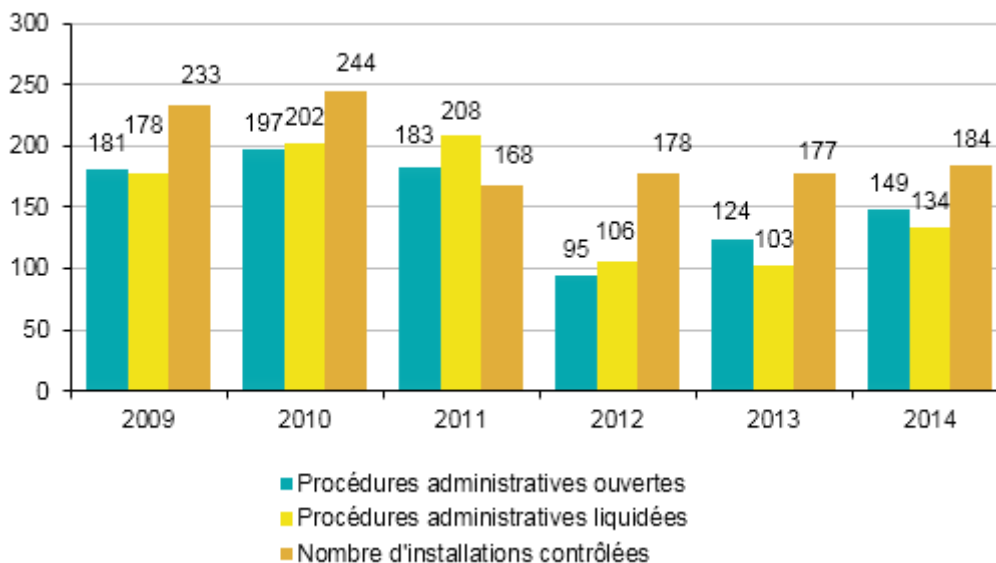
En 2014, les contrôles ont porté sur 166 installations de télécommunication et 18 appareils dans le domaine de la compatibilité électromagnétique. Le taux de non-conformité des installations contrôlées en 2014 reste élevé (95%): 174 installations sur 184 ne respectaient pas les exigences applicables (92% en 2013). Les points les plus problématiques restent les mêmes que par le passé: déclaration de conformité (78% de non-conformité contre 77% en 2013), dossier technique (67% contre 78%), caractérisation (53% contre 56%), exigences essentielles (36% contre 48%). 138 installations (75% contre 71%) n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation de la conformité de la part du fabricant, ou alors cette évaluation n'était pas appropriée.

#### Taux de non-conformités les plus fréquentes parmi les installations contrôlées



En 2014, 149 procédures ont été ouvertes, contre 124 en 2013; 19 (contre 12) concernaient la surveillance du marché dans le domaine de la compatibilité électromagnétique (CEM) et 137 (contre 105) celui des installations de télécommunication. Dans le même temps, l'OFCOM a bouclé 20 procédures dans le domaine CEM (3 de plus qu'en 2013) et 114 dans le domaine des installations de télécommunication (contre 86), dont certaines concernaient plusieurs installations. L'OFCOM a pu clore 134 (contre 103) procédures au total.

### Procédures administratives en matière d'installations



#### 6.3.9 Mesures de prévention

En 2014, l'OFCOM a continué à alimenter sur son site internet la liste des installations de télécommunication techniquement non conformes et dont l'utilisation peut provoquer des perturbations du trafic des radiocommunications ou de la réception de programmes de radio et de télévision. L'office a prononcé une interdiction de vente à leur encontre, ce qui signifie que les installations figurant dans cette liste ne peuvent pas être offertes, ni vendues, ni même données. Cette base de données comprenait 112 installations fin 2014 (contre 63 fin 2013).

Appareils non-conformes <http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/04113/index.html?lang=fr>

En 2014, l'OFCOM a continué les séances d'information sur le cadre légal en matière de compatibilité électromagnétique. Avec l'aide d'autres acteurs du domaine (fournisseurs d'appareils de mesure, laboratoires, consultants), il a mis sur pied une journée d'information sur la compatibilité électromagnétique. Cet événement s'est déroulé en janvier 2014 (et sera répété en janvier 2015 en raison de son succès).

Journée d'information sur la compatibilité électromagnétique <http://archiv.swisstesting.ch/EMV2015.jpg.html> (disponible en allemand uniquement)

L'OFCOM axe sa surveillance du marché sur les domaines problématiques. En 2014, il a publié d'une part les priorités fixées pour les contrôles en matière de surveillance du marché des installations de télécommunication et d'autre part les résultats annuels obtenus. Des contrôles dans d'autres secteurs ne sont toutefois pas exclus.

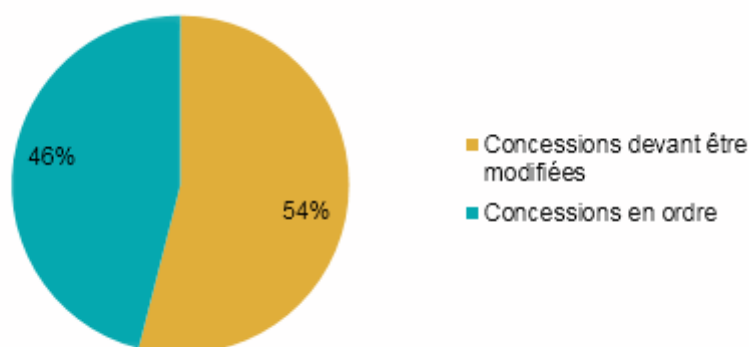
Priorités des contrôles des installations de télécommunication <http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/00639/01636/index.html?lang=fr>

Résultats de la surveillance des installations de télécommunication <http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/00639/03908/04772/index.html?lang=fr>

### 6.3.10 Contrôles des titulaires de concessions de radiocommunication

Conformément au mandat de prestations octroyé par le Conseil fédéral, la surveillance des concessions de radiocommunication doit être assurée par un nombre annuel suffisant de mesures ciblées de contrôle et de prévention. En 2014, au total 179 concessions (2013: 153) ont été contrôlées sur place; la plupart de ces concessions n'avaient pas subi de modifications (mutations) depuis cinq ans au moins. Le pourcentage d'irrégularités constatées (54%) reste élevé, même s'il a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (59%). Ce recul est dû principalement à deux mesures. D'une part, nous avons constaté que les contrôles répétés lors d'un grand événement sportif réunissant de nombreux utilisateurs nationaux ou internationaux sont efficaces. D'autre part, pour vérifier la pertinence de nos activités, nous avons procédé cette année à 30 contrôles de concession auprès d'entreprises que nous avons déjà contrôlées cinq ou six ans auparavant. Le résultat peut être qualifié de positif, vu qu'un quart seulement des entités contrôlées n'étaient pas conformes.

#### Résultats des contrôles de concessions



### 6.3.11 Autres contrôles concernant l'utilisation des fréquences

En 2014, nous avons contrôlé 205 (2013: 166) installations qui étaient exploitées sans concession ou étaient non conformes. Les 85 procédures correspondantes (2013: 99) ont donné lieu à une augmentation nette de 12 nouvelles concessions (2013: 20).

### 6.3.12 Mesures de prévention (p. ex. information)

Dans le cadre de nos activités d'information, nous avons renseigné et conseillé 54 vendeurs spécialisés – 28 dans le domaine des radiocommunications à usage professionnel (PMR) et 26 dans le secteur de la vente et de la location d'installations de microphones sans fil.

## 7 Gestion nationale des fréquences et concessions

Nous avons revu le degré de couverture des coûts des émoluments et engagé les mesures nécessaires. De plus, nous avons analysé en profondeur les modes d'utilisation de la radio ainsi que la répartition des fréquences dans le domaine de la téléphonie mobile. Enfin, nous nous sommes concentrés sur le développement de l'infrastructure de mesure ainsi que sur la réorganisation de notre division au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 7.1 Concessions de radiocommunication

Le nombre de concessions octroyées pour l'utilisation du réseau national de sécurité POLYCOM n'a plus guère augmenté en 2014. D'une part, il ne manque qu'un seul sous-réseau pour parachever le

réseau de sécurité, d'autre part, la majorité des utilisateurs de fréquences possèdent déjà une concession. Mis progressivement en place dans toute la Suisse, POLYCOM est le réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS). Les sapeurs-pompiers font aussi partie des AOSS.

La tendance des corps de pompiers locaux à se regrouper en services du feu régionaux se poursuit. Ces fusions permettent de créer des synergies, ce qui tend aussi à réduire le nombre de détenteurs de concessions.

La quantité de concessions de radiocommunication mobile terrestre a également faiblement diminué. Par contre, le nombre d'appareils au bénéfice d'une concession a de nouveau augmenté.

Comme les années précédentes, l'octroi de concessions de radio amateur et de concessions de radiocommunication pour la navigation en haute mer et sur le Rhin a légèrement grimpé en 2014. Le recul du nombre de concessions de radiocommunication aérienne se confirme.

#### Nombre de concessions de radiocommunication

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Radio mobile terrestre</b>	9462	9478	9524	7698	7487
<b>Radio maritime</b>	1903	1960	2009	1491	1554
<b>Radio aérienne</b>	3726	3731	3648	3536	3456
<b>Radio amateur</b>	4662	4673	4700	4735	4757

#### Utilisation du spectre de fréquences

A la mi-2014, les exploitants de téléphonie mobile ont procédé à la nouvelle répartition des fréquences, préparée de longue date. Grâce à une bonne collaboration entre l'OFCOM et les exploitants, la procédure s'est déroulée sans encombre dans toute la Suisse. Ce n'est que dans la région genevoise qu'un réseau français a subi des perturbations isolées. Cet incident a montré à quel point ce type de changements était complexe en raison des diverses technologies impliquées. Avec l'aide de l'OFCOM et des autorités françaises chargées de la gestion des fréquences, les exploitants concernés ont pu trouver une solution rapidement.

Succès de l'opération de réorganisation des fréquences de téléphonie mobile <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=54081>

Grâce à la flexibilisation de l'attribution des fréquences, les exploitants de réseaux hertziens ont pu pour la première fois utiliser à large échelle des fréquences attribuées en blocs. Ils bénéficient d'une disponibilité en fréquences plus rapide et de meilleure qualité ainsi que de taxes moins élevées.

S'agissant des caméras sans fil, nous avons élaboré un concept plus flexible, grâce auquel nous pouvons garantir que les besoins croissants en fréquences des services de sécurité et des producteurs de médias et de programmes continuent à être satisfaits.

## 7.2 Suivi d'événements

Hormis les activités ordinaires, comme l'analyse des perturbations, les contrôles de concessions et les mesures dans le domaine du rayonnement électromagnétique, en 2014, nous avons suivi trois événements majeurs, qui représentent toujours pour nous des défis de taille. Les utilisateurs adressent leurs demandes de concession parfois très tard, bien que nous attirions toujours leur attention sur le fait que, dans les bandes critiques, les fréquences sont attribuées selon le principe du "premier arrivé,

premier servi". En outre, lors de ces grands événements, nous sommes confrontés à une concentration massive d'applications de radiocommunication dans un espace restreint. En plus de ces nombreux aspects techniques, nous devons également traiter des problèmes de logistique et de sécurité.

Lors du meeting aérien AIR14, à Payerne, nous avons soutenu sur place une équipe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ainsi que tous les autres utilisateurs de fréquences. La tâche était particulièrement délicate du fait que le DDPS utilisait également des fréquences prévues pour une utilisation civile.

Si les Championnats d'Europe d'athlétisme à Zurich ont été un grand moment sportif, ils nous ont aussi mis au défi. Nous avons dû coordonner et examiner les divers besoins des professionnels des médias, des services de sécurité et des responsables sportifs afin de leur garantir une utilisation sans perturbations.

Enfin, la conférence ministérielle de l'OSCE, qui s'est tenue à Bâle, s'est déroulée sans encombre grâce à une étroite collaboration avec le DFAE.

### 7.3 L'essentiel en bref

#### 7.3.1.1 Examens de radiocommunication

Par rapport à l'année précédente, le nombre de candidats, répartis dans les quatre catégories d'examen, a une nouvelle fois légèrement diminué. En tout, 741 personnes ont passé un examen de radiocommunication conformément aux exigences internationales.

#### Nombre d'examens de radiocommunication

	2010	2011	2012	2013	2014
Radio amateur	204	164	158	177	192
Long Range Certificate (LRC)	271	250	242	219	207
Short Range Certificate (SRC)	307	230	273	199	267
Navigation intérieure	134	119	97	112	75
Total	<b>916</b>	<b>763</b>	<b>770</b>	<b>707</b>	<b>741</b>

#### 7.3.2 Radiodiffusion

La numérisation de la radiodiffusion OUC exige des critères mesurables pour les nouvelles technologies, tant au niveau de la qualité que de la couverture. En collaboration avec les diffuseurs et les autorités, nous avons élaboré des critères techniques aux fins de comparaison des vecteurs de radiodiffusion sans fil et fixes. Ces indications permettront une migration sur DAB+ sans perte de qualité par rapport à la desserte OUC actuelle et garantiront la réception dans les principaux tunnels routiers.

#### 7.3.3 Centrale d'annonce des perturbations

Grâce à l'engagement constant du personnel, la Centrale d'annonces des perturbations a été joignable 24h/24, 365 jours par année. Nous avons identifié et résolu, dans les délais convenus, les perturbations signalées par la police, les services de secours et la sécurité aérienne. Le développement permanent de notre infrastructure de mesure et la gestion centralisée des installations de mesure dans toute la Suisse ont permis d'atteindre ce résultat.

### 7.3.4 Annonces de perturbations

Sur les 700 mandats internes et externes confiés à la section Radio monitoring, près de la moitié concernait des annonces de perturbations. La téléphonie mobile dans la bande ascendante UMTS ainsi que la radiocommunication mobile terrestre ont été affectées en majorité. Les perturbations UMTS par des téléphones sans fil importés (appareils DECT) ont diminué, tandis que celles dues aux amplificateurs de signaux radio mobiles (répéteurs de réception mobile) ont augmenté.

Année	2014	2013	2012
Annonces de perturbations	301	365	413

## 8 Relations internationales

En 2014 aussi, la Suisse a pu poser des jalons importants au niveau international dans le domaine de la politique des télécommunications et des radiocommunications. Son siège au sein du Conseil de l'Union internationale des télécommunications a été confirmé avec le meilleur résultat de tous les Etats membres lors de la Conférence de plénipotentiaires, qui s'est tenue en novembre 2014 à Busan (Corée du Sud). En outre, la Suisse a eu l'honneur de prendre la présidence du comité consultatif gouvernemental de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) pour les deux années à venir.

### 8.1 Conférence de plénipotentiaires 2014 de l'Union internationale des télécommunications (UIT)

Une délégation de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) – composée de Philipp Metzger, directeur, et Frédéric Riehl, ambassadeur, vice-directeur et chef du service Relations internationales – a représenté la Suisse à la Conférence de plénipotentiaires (PP-14) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui s'est tenue du 20 octobre au 7 novembre 2014 à Busan, en Corée du Sud. La Suisse a été réélue au Conseil de l'UIT, l'organe chargé de gérer les affaires de l'Union entre deux Conférences de plénipotentiaires. Elle a obtenu 156 voix d'Etats membres, réalisant ainsi le meilleur résultat des 48 Etats membres élus au Conseil. La PP-14 s'est penchée sur des questions liées à la gestion et au fonctionnement de l'UIT et a adopté les plans stratégique et financier de l'Union pour la période 2016-2019. La délégation suisse a contribué de manière significative à l'élaboration des futures politiques de l'UIT dans des domaines ayant trait à la société de l'information et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment la réduction de la fracture numérique, l'accélération du déploiement de la large bande, les interventions en cas de catastrophes et la promotion de l'utilisation des TIC en vue de l'autonomisation des femmes. La Conférence des plénipotentiaires est l'organe suprême de l'Union et se réunit tous les quatre ans, avec l'objectif de décider de la stratégie et des fondements de la politique de l'organisation.

### 8.2 Présidence du comité consultatif gouvernemental de l'ICANN

Lors de la 51<sup>e</sup> réunion de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), en octobre 2014, Thomas Schneider, chef suppléant du service Relations internationales de l'OFCOM, a été élu à la présidence du comité consultatif gouvernemental (Governmental Advisory Committee, GAC). L'ICANN, organisation américaine privée sans but lucratif, est chargée de l'attribution et de la gestion des noms et des adresses internet. Le comité consultatif gouvernemental la conseille et formule des recommandations sur des thèmes liés au système des noms de domaines, qui concernent les préoccupations des gouvernements, ou lorsque les décisions de l'ICANN touchent des systèmes juridiques nationaux ou des accords internationaux. C'est notamment le cas avec l'introduction des nouveaux domaines de premier niveau (.swiss, .paris, .berlin, etc.), la protection d'indicateurs géographiques (.vin/.wine, .africa, etc.) ou de noms ou d'abréviations d'organisations internationales (CICR, etc.).



Coordonner et défendre les intérêts des gouvernements durant deux ans offre la possibilité de poursuivre l'engagement dont la Suisse a fait preuve depuis de nombreuses années en tant que médiatrice dans le domaine de la gestion de l'internet. Depuis le Sommet mondial sur la société de l'information en 2003 à Genève, la Suisse joue un rôle actif dans la mise en œuvre de ce processus. Grâce à son système de démocratie directe participatif et décentralisé, elle dispose d'une bonne base pour apporter une contribution précieuse en tant que présidente du Comité consultatif gouvernemental. Elle continuera également à défendre des valeurs fondamentales comme l'inclusion, la participation démocratique, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance.

Un Suisse à la tête du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=54830>

### **8.3 NETmundial: rencontre mondiale multipartite sur l'élaboration de la future gouvernance de l'internet**

Le Global Multistakeholder Meeting on the Future of Internet Governance, ou NETmundial, s'est tenu à São Paulo en avril 2014. En écho aux révélations d'Edward Snowden sur les activités de la NSA, la présidente brésilienne Dilma Rousseff a convoqué cette conférence pour aborder la problématique de la surveillance massive avec toutes les parties intéressées, à savoir les acteurs au niveau de l'État, de l'économie et de la société civile. Force a été de constater que le processus du NETmundial n'était pas toujours bien structuré ni totalement transparent. En particulier, de nombreux représentants de la société civile ont déploré l'absence, dans le document final, de condamnation claire de la surveillance massive et d'engagement en faveur de la neutralité des réseaux. Toutefois, presque tous les participants ont approuvé la déclaration multipartite de São Paulo (Multistakeholder Statement of São Paulo), qui contient une série de principes de base pour la gouvernance internet ainsi qu'une feuille de route en vue de leur futur développement.

L'expérience du NETmundial a démontré qu'il est possible, dans le cadre d'un processus multipartite, d'obtenir en très peu de temps un résultat débouchant sur un large consensus. Les procédures multipartites doivent maintenant être développées pour mieux répondre aux exigences en matière de représentativité et de transparence des processus décisionnels. Pour bon nombre de participants, le NETmundial constitue un premier jalon du processus politique multipartite et donne un signal aux autres institutions et forums, comme le Forum sur la gouvernance de l'internet.

### **8.4 L'essentiel en bref**

#### **8.4.1 Union européenne (UE)**

L'OFCOM a suivi attentivement les négociations sur le paquet législatif "Continent connecté" proposé par la Commission européenne. Il a notamment participé au Conseil informel des Ministres des télécommunications. Contrairement au Parlement européen qui a plaidé pour une abolition des frais d'itinérance avant fin 2015, pour une gestion efficace des radiofréquences ainsi que pour une neutralité maximale de l'internet, plusieurs Etats membres ont exprimé des réticences sur plusieurs aspects de la proposition. Finalement, seules les questions liées à l'abolition des frais d'itinérance et à la neutralité de l'internet ont été conservées dans le dossier. D'autre part, l'OFCOM a suivi l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne, qui a nommé deux commissaires pour le numérique, un domaine prioritaire tant pour la Commission que pour le Conseil de l'UE. Enfin l'OFCOM a participé aux événements organisés par la Commission, dont le Digital Agenda Day, ainsi qu'aux groupes de haut niveau sur l'Agenda numérique et la gouvernance d'internet.

#### **8.4.2 Guide des droits de l'homme du Conseil de l'Europe destiné aux internautes**

En avril 2014, le Conseil de l'Europe a publié une recommandation relative au guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet. Elaboré par un groupe de travail multipartite avec la participation de la Suisse et rédigé dans un langage simple et clair, ce document informe les internautes sur leurs droits en matière d'internet et sur les voies de droit existantes ou qui font défaut en cas d'abus.

#### **8.4.3 Organisation internationale de télécommunications par satellites ITSO**

L'OFCOM a participé à la 36<sup>e</sup> Assemblée des Parties, au cours de laquelle la Suisse a été élue pour siéger au sein du comité consultatif les deux prochaines années. La réunion a permis d'adopter les budgets pour les exercices 2015 et 2016 ainsi qu'une résolution sur l'utilisation de satellites dans le but de réduire la fracture numérique et de prolonger les buts et objectifs actuels de l'ITSO jusqu'en 2017.

Assemblée des parties de l'ITSO [http://www.itso.int/index.php?option=com\\_content&view=article&id=71&Itemid=214&lang=fr](http://www.itso.int/index.php?option=com_content&view=article&id=71&Itemid=214&lang=fr)

#### **8.4.4 TV5 Monde**

La Fondation Wallonie-Bruxelles a présidé les réunions des hauts fonctionnaires de TV5 Monde. Les discussions avec les autres partenaires de TV5 (France, Canada, Québec et Suisse), qui ont principalement porté sur le budget, ont permis de définir des solutions équitables pour tous. Elles ont aussi abouti à des mesures visant à réduire les dépenses de la chaîne. La contribution de la Suisse est restée inchangée. Des nouveautés sont apparues dans le programme de TV5, notamment une grande émission d'informations ainsi qu'une autre, lancée sur l'initiative de la Radio Télévision Suisse (RTS), consacrée à la culture. En outre, la Suisse a apporté un soutien financier à la restauration de trois Maisons TV5 Monde au Burkina Faso, au Burundi et au Sénégal.

#### **8.4.5 Union Postale Universelle (UPU)**

En novembre, l'OFCOM a pris part aux travaux du conseil d'administration de l'UPU, qui ont porté notamment sur le budget, la gestion de l'organisation et le montant des contributions annuelles des Etats membres. L'office a également intégré le groupe de travail chargé de la stratégie de l'UPU dans la perspective de la feuille de route qui sera adoptée au Congrès de l'UPU en 2016. Il a aussi participé à différentes réunions d'un groupe de travail du Comité européen des régulateurs postaux (WG-UPU de la CERP) visant à coordonner les positions européennes au sein de l'UPU.

#### **8.4.6 Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)**

Le Comité de la politique de l'économie numérique (CPEN) de l'OCDE, dont l'une des vice-présidences est assurée par l'OFCOM, a finalisé ses travaux dans le domaine des nouvelles sources de croissance et élaboré deux rapports relatifs aux données massives (big data) ainsi qu'à l'impact économique de la propriété intellectuelle. D'autre part, il a poursuivi ses préparatifs en vue de la réunion ministérielle prévue en 2016, un dossier que l'OFCOM suit avec beaucoup d'attention.

## 9 Finances

En 2014, la division Gestion et organisation a préparé ou entrepris plusieurs changements organisationnels pour s'adapter aux processus de l'administration fédérale établis dans le domaine des finances. A titre de mesure d'accompagnement, tous les cadres supérieurs de l'OFCOM ont été invités à suivre une formation de base sur les marchés publics. La nouvelle structure de la section Ressources humaines accorde une place plus importante aux travaux conceptuels et oriente le domaine RH, jusque-là plutôt administratif, vers une gestion du personnel complète.

### 9.1 Compte de résultats

Les charges totales inscrites dans le compte de résultats 2014 s'élèvent à 135.9 millions de francs, soit 2.4 millions (2%) de plus que l'année précédente; 42.5% sont des charges de fonctionnement, 57.3% des charges de transfert et 0.2% d'autres charges. Les charges de fonctionnement comprennent les charges de l'OFCOM avec incidences financières relatives au personnel et aux biens et services, l'imputation des prestations des autres offices fédéraux ainsi que les amortissements des actifs sans incidences financières. Les charges de transfert incluent les contributions aux organisations internationales, les subventions dans le domaine de la radio et de la télévision ainsi que les rabais sur les tarifs de distribution des journaux et des périodiques (aide indirecte à la presse). Des pertes sur débiteurs constituent le solde.

Les revenus ordinaires ont totalisé 48.9 millions de francs, ce qui correspond à une baisse de 7.7 millions de francs (14%) par rapport à l'année précédente; 51% sont des revenus de fonctionnement et 49% des revenus hors enveloppe budgétaire. Les revenus de fonctionnement correspondent aux émoluments de l'OFCOM. Les revenus hors enveloppe budgétaire comprennent les redevances de concession de radiocommunication (avec 19.4 millions, ou 81%, la part principale de revenus), les redevances de concession des diffuseurs destinées à des financements spéciaux dans la radio et la télévision ainsi que les revenus découlant de procédures engagées suite à une infraction au droit (amendes et prélèvements de gains).

Conformément au compte de résultats, les besoins de financement ordinaires ont atteint 86.9 millions de francs, soit 10.1 millions de plus que l'année précédente. Ceci s'explique essentiellement par la diminution des revenus provenant des redevances de concession.

### 9.2 Revenus

Les revenus ordinaires ont diminué de 7.7 millions de francs. S'agissant des redevances de concession de radiocommunication, les revenus ont diminué car la redevance de concession annuelle a été supprimée pour certaines fréquences de téléphonie mobile. Les fréquences ont été réattribuées en 2012 dans le cadre d'une procédure d'adjudication au plus offrant. Le produit de l'adjudication (base: redevances de concession de radiocommunication calculées en fonction de la durée des concessions) a été versé en une seule fois et comptabilisé en tant que revenu extraordinaire.

Les recettes dans le domaine des faisceaux hertziens ont pour leur part augmenté, car la construction des réseaux pour la nouvelle génération de téléphonie mobile (LTE: Long Term Evolution) nécessite un plus grand nombre de liaisons par faisceaux hertziens.

### 9.3 Charges

Par rapport à l'exercice précédent, les charges totales n'ont augmenté que de 2.4 millions de francs, dont 1.3 million de francs correspondent à des charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire). Les charges relatives au personnel ont augmenté de 0.5 million de francs, tout comme les charges liées aux biens et services. En outre, les provisions pour les avoirs d'heures supplémentaires des collaborateurs ont dû être augmentées de 0.4 million de francs. Les amortissements des investissements ont reculé de 0.1 million de francs. Le solde (pertes sur débiteurs) reste stable.

Dans le domaine des transferts (charges hors enveloppe budgétaire), les charges ont augmenté de 1.1 million de francs. Les contributions pour l'offre de la SSR destinée à l'étranger – élargie à TVsviz-zera.it – ont augmenté de 1.7 million de francs. Les contributions pour la recherche dans le domaine des médias et pour les nouvelles technologies de radiocommunication (numérisation de la diffusion des programmes) ont diminué chacune de 0.5 million de francs. Divers projets de recherche dans le domaine des médias ont été reportés en raison de procédures d'appels d'offres OMC.

Les contributions à des organisations internationales ont augmenté de 0.4 million de francs car, depuis 2014, l'OFCOM s'acquitte de la contribution fédérale pour l'Union postale universelle (UPU). Jusqu'à l'année précédente, ce montant était pris en charge par le Secrétariat général du DETEC.

#### **9.4 Compte d'exploitation (comptabilité analytique)**

Par rapport à l'année précédente, le taux de couverture des coûts de l'OFCOM a progressé de 0.5%, l'augmentation en pour-cent des revenus ayant été supérieure à celle des coûts.

Les revenus ont augmenté d'environ 1.5% (0.4 million de francs). La hausse des recettes est due à des revenus de fonctionnement de 2 millions, non budgétisés, provenant de la distribution des bénéfices de l'entreprise Switch, mandatée pour attribuer les noms de domaine internet .ch.

Les coûts n'ont augmenté que de 0.2% (0.1 million de francs) et restent stables par rapport à l'année précédente.

#### **9.5 Financements spéciaux pour la radio et la télévision**

Le produit des redevances de concession des radios et des télévisions, utilisé pour le financement de plusieurs aides dans le domaine de la radio et de la télévision (recherche dans le domaine des médias, utilisation de nouvelles technologies et archivage de programmes), était de 2.5 millions de francs, soit 0.3 million de moins que l'année précédente. Etant donné que les contributions versées à la recherche dans le domaine des médias (1.2 million) et aux nouvelles technologies de radiodiffusion (0.7 million) étaient inférieures aux recettes, 0.6 million de francs ont été versés dans le fonds spécialement affecté à cet effet; le solde a donc passé de 8.8 à 9.3 millions de francs

## 9.6 Evolution financière au cours de la période 2012-2014

(selon nouveau modèle comptable de la Confédération, NMC)

<b>1. Compte de résultats (revenus, dépenses)</b>	<b>2012 (millions CHF)</b>	<b>2013 (millions CHF)</b>	<b>2014 (millions CHF)</b>	<b>Ecart par rapport à l'année pré- cédente (millions CHF)</b>	<b>%</b>
<b>1.1 Revenus</b>					
<b>Revenus de fonctionnement - budget global</b>	-28.2	-24.7	-25.1	0.3	1%
Emoluments	-27.9	-24.7	-25.0	0.4	1%
Dissolution de provisions pour avoirs de vacances ou d'heures supplémentaires	-0.2	-0.1	0.0	-0.1	-100%
Autres revenus / (taxe sur le CO2 )	-0.0	0.0	0.0	0.0	-8%
<b>Revenus hors enveloppe budgétaire - ordinaires</b>	-30.4	-31.9	-23.9	-8.0	-25%
Redevances de concession	-25.9	-27.5	-19.4	-8.1	-29%
Redevances de concession (pas d'incidence financière)	-1.1	-1.1	-1.1	0.0	0%
Revenus provenant des procédures pénales administratives	-0.6	-0.5	-0.8	0.3	60%
Redevances de concession radio et télévision	-2.8	-2.8	-2.5	-0.3	-9%
<b>Résultat intermédiaire des revenus ordinaires</b>	-58.6	-56.6	-48.9	-7.7	-14%
<b>Revenus hors enveloppe budgétaire - extraordinaires</b>	-739.0	0.0	0.0	0.0	0%
Revenus provenant de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile (enchères)	-738.0	0.0	0.0	0.0	0%
<b>Total revenus</b>	<b>-796.6</b>	<b>-56.6</b>	<b>-48.9</b>	<b>-7.7</b>	<b>-14%</b>
<b>1.2 Charges</b>					
<b>Charges de fonctionnement - enveloppe budgétaire OFCOM</b>	58.1	56.5	57.8	1.3	2%
Charges de personnel I (if - incidence financière)	41.6	41.3	41.8	0.5	1%
Charges de personnel II (imputation des prestations de la Confédération)	0.1	0.0	03.0	0.0	0%

Biens et services I (if - incidence financière)	5.7	5.0	5.5	0.6	11%
Biens et services II (if - prélèvement dans les réserves affectées)	1.1	0.6	0.6	0.0	-5%
Biens et services III (imputation des prestations de la Confédération)	8.1	8.0	7.9	0.0	0%
Constitution de provisions pour avoirs de vacances ou d'heures supplémentaires	0.0	0.0	0.4	0.4	100%
Amortissements (pas d'incidence financière)	1.5	1.6	1.6	-0.1	-3%
<b>Charges de transfert</b>	23.6	76.7	77.8	1.1	1%
<b>Contributions à des organisations internationales</b>	3.7	3.6	3.9	0.4	10%
Contributions à des organisations internationales	3.7	3.6	3.9	0.4	10%
<b>Subventions / Aide financière</b>	19.9	73.1	73.8	0.7	1%
Contribution aux programmes de la SSR destinés à l'étranger	16.6	18.6	20.3	1.7	9%
Contribution à la formation des professionnels du programme	1.0	1.0	1.0	0.0	1%
Contribution à la recherche dans le domaine des médias	1.7	1.7	1.2	-0.5	-29.3%
Nouvelles technologies de radiocommunication	0.0	1.2	0.7	-0.5	-42%
Archivage des programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0%
Contribution à la diffusion de programmes dans les régions de montagne	0.6	0.6	0.6	0.0	1%
Rabais d'acheminement des journaux et des périodiques	0.0	50.0	50.0	0.0	0%
<b>Autres charges</b>	2.6	0.2	0.3	0.0	22%
Pertes sur débiteurs (séparément depuis 2011)	2.6	0.2	0.3	0.0	22%
<b>Total charges</b>	<b>884.3</b>	<b>133.4</b>	<b>135.9</b>	<b>2.4</b>	<b>2%</b>
<b>Besoins de financement ordinaires (revenus + charges ordinaires = besoins de financement)</b>	<b>25.6</b>	<b>76.8</b>	<b>86.9</b>	<b>10.1</b>	<b>13%</b>

<b>2. Compte des investissements (recettes, dépenses) (budget global OFCOM)</b>	2012 (millions CHF)	2013 (millions CHF)	<b>2014 (millions CHF)</b>	Ecart par rapport à l'année pré- cédente (millions CHF)	%
<b>Recettes</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	36%
<b>Dépenses</b>	1.4	1.0	1.1	0.0	1%
En prélèvement dans les réserves affectées	0.1	0.4	0.3	-0.1	-37%
<b>Solde (recettes - dépenses)</b>	1.4	1.0	1.1	0.0	1%
<b>3. Compte d'exploitation (produits, coûts)</b>	2012 (millions CHF)	2013 (millions CHF)	<b>2014 (millions CHF)</b>	Ecart par rapport à l'année pré- cédente (millions CHF)	%
<b>Produits (émoluments)</b>	-27.9	-24.7	-25.0	0.4	1.5%
Coûts (y compris les intérêts comptables et les assurances) jusqu'à 2011 inclus ComCom	58.5	56.9	57.0	0.1	0.2%
<b>Solde (produits + coûts)</b>	30.5	32.2	32.0	-0.2	-0.7%
<b>Taux de couverture des coûts</b>	47.8%	43.4%	43.9%		0.5%
<b>4. Financements spéciaux radio et télévision</b>					
<b>Fonds spécialement affecté aux redevances de concession des diffuseurs radio et télévision</b>	2012 (moi. CHF)	2013 (moi. CHF)	2014 (moi. CHF)		
<b>Revenus spécialement affectés</b>		-2.8	-2.8	-2.5	
Redevances de concession radio et télévision		-2.8	-2.8	-2.5	
Prélèvement supplémentaire du fonds spécialement affecté		0.0			
<b>Dépenses financées spécialement</b>		1.7	2.9	1.9	
Contribution à la recherche dans le domaine des médias		1.7	1.7	1.2	
Nouvelles technologies de radiocommunication		0.0	1.2	0.7	
Archivage des programmes		0.0	0.0	0.0	
Dépôt dans le fonds spécialement affecté (fin de l'année)		1.0	-0.1	0.6	
<b>Solde du fonds spécialement affecté (fin de l'année)</b>		8.9	8.8	9.3	

## 10 Collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2013, l'OFCOM emploie 277 personnes (personnel fixe; apprentis, stagiaires et personnel de la ComCom et de la COFEM non compris), dont 106 femmes, soit 38% de l'effectif. L'âge moyen est de 47.5 ans.

### 10.1 Répartition linguistique

Parmi les collaboratrices et collaborateurs de l'OFCOM, 59.6% ont l'allemand comme première langue, 32.8 % le français et 5.4% l'italien. Les 2.2% restants sont de langue anglaise, portugaise, russe ou serbe.

### 10.2 Apprentissage

En 2014, 14 apprentis sont en formation à l'OFCOM; six d'entre eux suivent un apprentissage d'employé(e) de commerce, les autres de médiamaticienne ou médiamaticien.

Cette année, deux apprentis de commerce et deux apprentis médiamaticiens ont achevé avec succès leur formation de trois ans, respectivement quatre ans, à l'OFCOM.

En collaboration avec l'école professionnelle de Lugano, nous avons une nouvelle fois proposé un stage en technique de mesure des hautes fréquences dans notre station externe de Gudo.

## 11 Commission du personnel de l'OFCOM

La première commission du personnel de l'OFCOM a été constituée fin septembre après l'approbation de son règlement par la direction le 1<sup>er</sup> juillet et l'élection des six représentants des unités organisationnelles dans le courant de l'été.

La commission a pour vocation de représenter les intérêts généraux du personnel. Ses tâches et compétences sont clairement définies et lui donnent entre autres pour mission de favoriser la collaboration entre la direction et les collaborateurs.

Durant le dernier trimestre 2014, la commission s'est réunie à trois reprises pour examiner son premier mandat, à savoir le règlement de maison. Elle a pu ainsi transmettre son avis à la direction.